



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 9 novembre 2012

Communiqué de presse

Mise en consultation publique
du projet de plan pluriannuel régional de développement forestier (pprdf)
du nord – pas-de-calais jusqu'au 15 décembre 2012



La mise à disposition du public du projet de Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) du Nord – Pas-de-Calais débutera à compter du 15 novembre 2012 pour une durée d'un mois.

L'élaboration de ce document est prévue par la loi du 27 juillet 2010 dite de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui comporte plusieurs dispositions destinées à développer le secteur forestier.

Parmi celles-ci, l'établissement, dans chaque région, d'un PPRDF a pour objectif d'améliorer la production et la valorisation du bois tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts. Il identifie à l'échelle régionale les massifs forestiers où se justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois, en analyse les raisons et définit les actions à mettre en oeuvre à court terme pour y remédier. Ces réflexions contribueront également aux travaux menés dans le cadre des rencontres pour l'avenir du bois lancées le 31 octobre dernier en région Nord – Pas-de-Calais.

Le Nord – Pas-de-Calais compte 107 500 ha de surfaces boisées, soit 9 % du territoire régional (pour une moyenne nationale à 27,4 %) pour un volume de bois produit, en 2010, de 327 457 m³ (55 % de bois d'œuvre, 18,7 % de bois d'industrie et 26,3 % de bois énergie). La forêt, notamment privée, qui représente les 2/3 de la forêt régionale, n'est exploitée qu'à 60 % de sa capacité. Le fort morcellement des forêts privées et la concurrence des différents usages de la forêt (usages de loisirs notamment chasse) et du bois (concurrence du bois bûche) sont les principaux freins identifiés à une plus forte mobilisation du bois. 13 fiches actions ont été définies qui portent notamment sur l'amélioration des peuplements, des modalités de la gestion forestière, de l'exploitation forestière, de l'information et de la communication.

Ce plan, valable pour la période 2012-2016, a été élaboré sous l'autorité du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais en associant étroitement les représentants de la chambre d'agriculture de région, des propriétaires forestiers, du centre régional de la propriété forestière, des représentants des communes forestières, de l'Office national des forêts, des organisations de producteurs et de l'interprofession "Nord - Picardie Bois".

A l'issue de la phase de consultation, qui s'achèvera le 15 décembre 2012, et après avis des membres de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers, le plan sera approuvé par le préfet de région.

Il est consultable sur le site internet de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nord – Pas-de-Calais (<http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/>) et sur les site internet des préfetures du Nord (www.nord.gouv.fr) et du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr).

Les observations du public sont à transmettre à l'adresse suivante : sreafe.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr ou par voie postale à la DRAAF du Nord – Pas-de-Calais - Cité Administrative - Rue Gustave Delory - CS 10505 - 59022 LILLE Cedex, à l'attention de Jean-François Grzesiak.

Jean-François GRZESIAK | 03 62 28 40 26